

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	11	14

Vote
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 11 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 septembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 6 septembre 2023.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. CROCHET Jean, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Excusé(s) : MMES BOUTET Nadège (donne pouvoir à Corinne SAINTURAT), DILLET Sabrina, GLACIAL Yves (donne pouvoir à Hervé BESSONNET), NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, MM. BRUN Jérôme, MIGNÉ Hervé (donne pouvoir à Jocelyn POTIER), VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne

Le : 15/09/2023

Et publication ou notification le :
15/09/2023

A été nommé secrétaire : M. Jocelyn POTIER

2023_09_01 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 5 Avenant n° 1

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021_05_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023_06_08 du 12 juin 2023 acceptant le devis de l'entreprise GARANDEAU pour la relance du lot n° 5.

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 5 doit faire l'objet d'un premier avenant.

Lot n° 5 Couvertures tuiles et étanchéité : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 1 456,54 € HT qui a pour objet l'habillage en zinc naturel de tête de poteau.

Attributaire : Société GARANDEAU

Marché initial : 202303 - montant : 19 934,38 € HT

Avenant n° 1 – objet de la présente délibération : plus-value de 1 456,54 € HT

Nouveau montant du marché : 21 390,92 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte l'avenant suivant :

Lot n° 5 Couvertures tuiles et étanchéité : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 1 456,54 € HT qui a pour objet l'habillage en zinc naturel de tête de poteau.

Attributaire : Société GARANDEAU

Marché initial : 202303 - montant : 19 934,38 € HT

Avenant n° 1 – objet de la présente délibération : plus-value de 1 456,54 € HT

Nouveau montant du marché : 21 390,92 € HT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 15/09/2023

Le Maire,

Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,
Jocelyn POTIER